

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 28 JUIN 1999 A MACHAULT</p>
--

Délégués communautaires présents : AUROUX Alain, BATHELIER Albane, BAZELAIRE Sophie, BESTEL Bernard, BESTEL Pierre, BOUILLON Bernard, BOURE Jean-Pierre, BROUILLON Marie-Ange, BRUAUX René, CARON Jacques, CHANCE Jean-Michel, CLOUET Michel, COLLAS Guy, COLLOT Catherine, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNEILLE Louis, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DEPAIX Louis, DIDIER Gilles, DION Christophe, DURMOIS Jean, ETIENNE Jean-Claude, ETIENNE Philippe, FRADCOURT Pierre, FRANCAIS Claude, FRANKART Alain, GEILLE Marie-Françoise, GROFF Patrice, HENRY Philippe, HUNIN Marie-Thérèse, HUREAU Benoît, JOURNET Vincent, LAMPSON Jean-Marc, LEFORT Denis, LETINOIS Françoise, LONGIS Charles, LOUIS Jean-Marie, MAILLARD Pierre, MALVAUX André, MARGUET Hubert, MARTIN André, MERAT Patrice, MIART Pierre, MORLACCHI Jacques, MOUTON Gérard, NOIZET Christian, NOIZET Denis, OUDIN André, PAYER Marie-Thérèse, PERARDET Jean, PIEROT Chantal, PIERSON Gisèle, POLICE Monique, PREVOT Denis, RATAUX Michel, REMY Roland, RENARD Hubert, ROMEDENNE Dominique, RUWET Marcel, SERVAIS Daniel, SIGNORET Francis, SOUDANT Jean-Marie, SOUDANT Philippe, THIEBAULT Gildas, THIEBAUX Pierre, TORTUYAUX François, VALET Bruno, VAUCHEL Erol, VERNEL Pierre, WEIRIG Jean-Marie, WULVERYCK Jean, ZEIMET Daniel.

Pouvoirs : de M. POUPART à M. VAUCHEL, de M. PASTE à M. GROFF.

Invités présents :

- M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
- Madame Bérengère POLETTI, Vice-Présidente du Conseil Régional, représentant le Président ETIENNE
- Madame Elizabeth HUSSON, Conseiller Régional, Présidente de la commission "Enseignement supérieur, recherche, culture et vie sociale"
- M. Dominique GUERIN, Conseiller Général du canton de Machault
- M. Jacques PAULOT, Conseiller Général du canton de Buzancy
- M. Marc PETITDAN, Technicien, Chambre d'Agriculture des Ardennes
- M. François SQUEVIN, Chargé d'études au Conseil Général.

Madame Françoise LETINOIS est élue secrétaire de séance.

M. GROFF propose tout d'abord d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Parc d'activités économiques : Point d'information*
- *Commission "Développement économique" : rapport d'activités*
- *OPAH : bilan du démarrage de l'opération*

1) Compte rendu du Conseil de Communauté du 18 mars 1999

Le compte rendu du Conseil de Communauté du 18 mars 1999 est soumis à l'approbation des délégués. Il est adopté à l'unanimité.

2) Affaires économiques

a) Taxe Professionnelle de Zone

M. GROFF propose la création d'une taxe professionnelle de zone qui deviendrait le seul taux communal et intercommunal s'appliquant aux activités économiques implantées dans la zone d'activités précisément délimitée. Pour appliquer cette taxe au 1^{er} janvier 2000, M. GROFF précise que la décision doit être prise avant le 1^{er} juillet 1999. Le taux est voté au moment du vote du budget et ne doit pas dépasser la somme du taux moyen pondéré et du taux de taxe professionnelle de l'Argonne Ardennaise (soit 6.28 % au maximum pour la taxe professionnelle de zone 2000).

Le Conseil décide à l'unanimité la création d'une taxe professionnelle de zone.

b) Parc d'activités économiques : bilan financier

Les travaux relatifs au PAE de Buzancy, prévus au marché public passé avec l'entreprise Etienne TP, se sont achevés dans les délais prévus. Le montant du marché initial était de 1 199 890 F HT. Un avenant de 62 460 F HT a été voté après coup par le conseil de communauté. Le montant du marché est donc passé à 1 262 350 F HT. Après avoir effectué un récapitulatif de l'ensemble des travaux réalisés, il s'avère que le montant prévu à l'avenant ne sera pas atteint, car des économies, qui ne préjudicient en rien la qualité des travaux, ont pu être réalisées. Une fois la réception des travaux réalisée, le conseil sera informé du décompte final.

c) Commerce multiservices à Machault

M. ETIENNE, président de la commission "Développement économique", rappelle l'origine de ce projet. La commune de Machault propose à M. et Mme ROUY, boulangers, de s'installer dans un ancien commerce sur la place du village afin de :

- renforcer l'activité du boulanger,
- réhabiliter l'ancien magasin,
- offrir un service aux habitants du secteur.

La Chambre de Commerce et la Chambre de Métiers ont réalisé un compte de résultat prévisionnel et une étude de marché démontrant qu'il existe un marché potentiel.

Une solution technique envisagée est l'achat et la réalisation des travaux par la Communauté de Communes qui peut recevoir des subventions, puis la vente en crédit bail de l'immeuble à Monsieur et Madame ROUY.

Aujourd'hui, ces commerçants souhaitent attendre septembre 1999 pour prendre leur décision afin de faire le bilan de leur première année d'activité.

M. GROFF précise que ce dossier reste en suspens pour le moment, la décision revenant évidemment à M. et Mme ROUY.

d) Enquête de la Chambre de Métiers des Ardennes

M. ETIENNE présente les principaux résultats de cette enquête (jointe en annexe). M. GROFF précise que la procédure de groupement d'employeurs est mal connue des artisans mais a toutefois été présentée au cours de l'ORAC. Il paraît intéressant de déceler des artisans volontaires pour approfondir la démarche. M. GROFF propose aux élus de l'Argonne Vouzinoise d'y réfléchir et de faire circuler l'information.

M. CUNISSE constate que 27 entreprises ont répondu à l'enquête et s'interroge sur la représentativité des entreprises de la région. M. GROFF rappelle qu'il s'agit d'une enquête destinée aux entreprises du bâtiment uniquement.

3) Projet de centre de recherche

Rémi HELDER rappelle tout d'abord les objectifs de ce centre de recherche :

- 1- Accueillir des jeunes chercheurs détachés de laboratoires français et étrangers, pour des études en terrains ouverts et clos,
- 2- Conduire un programme de recherche propre au centre,
- 3- Initier des écoliers, lycéens, étudiants et des particuliers à la recherche, en collaboration avec les structures locales de Boulton-aux-Bois,

Il présente ensuite les thèmes de recherche prévus, les équipes envisagées, les partenaires financiers, le budget de fonctionnement pour le second semestre 1999 (voir annexes).

M. GROFF précise que la décision de création de "pôle nature" sera prise début septembre 99 mais le centre de recherche peut d'ores et déjà démarrer.

Ces recherches ont des intérêts multiples :

- scientifiques
- pour le pôle nature (renouvellement des expositions, ...)
- peuvent déboucher sur des partenariats privés, comme les laboratoires pharmaceutiques par exemple.

M. GROFF informe le Conseil de la possibilité de louer une maison à Boulton aux Bois, à compter du 1^{er} août prochain, afin d'y installer les chercheurs stagiaires. Le loyer s'élève à 995 F. Il n'est, en effet, pas envisageable "d'hypothéquer l'avenir en achetant ou en construisant" des bâtiments pour ce centre de recherche.

Le Conseil décide à l'unanimité de louer cette maison à Boulton aux Bois et vote à l'unanimité les dépenses inscrites pour ce centre de recherche (voir décision modificative et budget de fonctionnement).

4) Affaires financières

Compte tenu du décalage entre les factures à payer et les subventions à recevoir, M. SIGNORET propose aux délégués communautaires qu'une ligne de trésorerie, d'un montant de 1 000 000 F soit ouverte auprès de la Caisse d'Épargne de Champagne-Ardenne. Son utilisation s'effectue par tranche de 100 000 F.

M. GROFF précise qu'un besoin de 400 000 F au maximum pourra se faire ressentir.

M. CLOUET s'interroge sur la certitude que l'on peut avoir quant au versement des subventions. M. GROFF confirme que les arrêtés de subventions nous ont été fournis et M. SIGNORET précise que certains organismes ne versent les subventions que sur factures acquittées, comme le Conseil Régional. Ce décalage était donc inévitable. Il ajoute que cette trésorerie sera utilisée avec parcimonie.

M. SIGNORET informe le Conseil qu'une décision modificative doit être adoptée en vue d'entériner les modifications budgétaires intervenues après le vote du budget primitif. Lors du vote du budget, le montant de la DGF était prévue pour un montant de 1 400 000 F. Après notification, il s'avère que le montant définitif est de 1 765 132 F. Par conséquent, il convient d'inscrire ce nouveau montant à l'article 7411.

En outre, la vente des cartes IGN par le biais de l'Office de Tourisme pour un montant de 3 971 F doit être inscrite à l'article 7078.

Enfin, suite à l'appel d'offre relatif au marché public du PAE de Buzancy, les cautions correspondant aux entreprises qui ont retiré un dossier, mais qui n'ont pas transmis d'offre ont été encaissées. Il convient, donc, d'inscrire la somme de 4 000 F au compte 778. Les crédits correspondants à l'ensemble de ces recettes seront ouverts en dépenses. Ils seront employés pour accorder une subvention à l'association "Ardennes 40" et à l'association "Les rencontres de Louvergny" pour un montant respectif de 2 000 F. Ils serviront à financer l'animation du PST pour un montant de 56 032 F. Enfin, ils viendront alimenter le centre de recherche du Pôle Nature, soit 79 000 F en fonctionnement et 115 000 F en investissement.

Le conseil adopte la décision modificative à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

LIBELLE	Section	Article	Intitulé	Rappel B.P. 99	Décision modificativen°2	Budget 1999 après modification
D.G.F. 1999	Fonctionnement	7411	Dotation forfaitaire	1 400 000 F	+ 365 132 F	1 765 132 F
Cartes IGN	Fonctionnement	7078	Autres marchandises	0 F	+ 3 971 F	3 971 F
Cautions marché de travaux P.A.E.	Fonctionnement	778	Autres produits exceptionnels	0 F	+ 4 000 F	4 000 F
Total des recettes budgétaires				6 179 889 F	373 103 F	6 552 992 F

DEPENSES

LIBELLE	Section	Article	Intitulé	Rappel B.P. 99	Ouverture de crédit n°2	Budget 1999 après modification
Animation du Programme Social Thématique	Fonctionnement	6226	Honoraires	307 788 F	56 032 F	363 820 F
CENTRE DE RECHERCHE	Fonctionnement	60632	Fournitures de petits équips	15 000 F	43 000 F	58 000 F
	Fonctionnement	6064	Fournitures administratives	45 000 F	7 000 F	52 000 F
	Fonctionnement	60611	Eau et assainissement	0 F	500 F	500 F
	Fonctionnement	60612	Energie Electricité	0 F	2 000 F	2 000 F
	Fonctionnement	6132	Locations immobilières	0 F	5 500 F	5 500 F
	Fonctionnement	616	Primes d'assurances	7 500 F	2 000 F	9 500 F
	Fonctionnement	6182	Doc générale et technique	8 000 F	4 000 F	12 000 F
	Fonctionnement	6251	Voyages et déplacement	36 000 F	6 000 F	42 000 F
	Fonctionnement	6261	Frais d'affranchissement	40 000 F	3 000 F	43 000 F
	Fonctionnement	6262	Frais de télécommunications	15 000 F	6 000 F	21 000 F
Virement à la section d'investissement	Fonctionnement	023	Virement à la section d'investissement	525 752 F	115 000 F	640 752 F
Equilibre du budget	Fonctionnement	678	Autres charges exceptionnelles	750 856 F	123 071 F	873 927 F
Total des dépenses budgétaires				6 179 889 F	373 103 F	6 552 992 F

SECTION D'INVESTISSEMENTRECETTES

LIBELLE	Section	Article	Intitulé	Rappel B.P. 99	Décision modificativen°2	Budget 1999 après modification
Virement de la section de fonctionnement	Investissement	021	Virement de la section de fonctionnement	525 752 F	115 000 F	640 752 F
Total des recettes budgétaires				745 000 F	115 000 F	860 000 F

DEPENSES

LIBELLE	Section	Article	Intitulé	Rappel B.P. 99	Décision modificativen°2	Budget 1999 après modification
CENTRE DE RECHERCHE	Investissement	2183	Matériel de bureau et informatique	37 000 F	30 000 F	67 000 F
	Investissement	2184	Mobilier	0 F	28 000 F	28 000 F
	Investissement	2188	Autres immobilisations	0 F	57 000 F	57 000 F
Total des dépenses budgétaires				745 000 F	115 000 F	860 000 F

5) OPAH de l'Argonne Ardennaise

a) Actions d'accompagnement

Le Bureau du 6 mai dernier a déterminé les actions d'accompagnement de la manière suivante :

Objet de l'intervention : toutes les opérations de ravalement d'immeubles, de réfection des toitures, dès lors qu'elles respectent les recommandations architecturales de l'OPAH de l'Argonne ardennaise, sauf dérogation du comité technique.

Modalités de calcul :

- pour la réfection des toitures : 5% des travaux plafonnés à 100 000 F TTC de travaux éligibles
- pour le ravalement des façades : 25% des travaux plafonnés à 40 000 F TTC de travaux éligibles

Bénéficiaires : les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les artisans et les commerçants.

Règles particulières :

- Le propriétaire de l'immeuble ne doit pas avoir bénéficié d'une aide dans le cadre de l'OPAH pour ces mêmes travaux.
- L'immeuble concerné doit être aux normes minimales d'habitabilité.

Modalités d'attribution : un comité technique de suivi, chargé de donner un avis sur la recevabilité des dossiers, est constitué. Il est composé des 5 membres suivants de la commission "Habitat et cadre de vie" :

- M. Gilles DIDIER (Machault)
- M. Claude LAMBERT (Autruche)
- M. Robert RAGUET (La Berlière)
- M Daniel SERVAIS (Olizy-Primat)
- M. Jean Marie SOUDANT (Marvaux-Vieux)

Ces actions d'accompagnement sont votées à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

b) Animation du Programme Social Thématique

M. GROFF précise que le Programme Social Thématique a pour but de reloger les personnes en difficulté.

Une consultation pour le choix de l'organisme d'intermédiation a donc été effectuée auprès de la MSA et de l'ADMR. Le Bureau du 22 juin dernier a décidé de retenir le moins disant, à savoir l'ADMR.

Le budget prévisionnel est le suivant :

- Du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 1999 : 46 461,03 F HT, soit 56 032 F TTC.
- Du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2000 : 93 254,56 F HT, soit 112 465 TTC.
- Du 1^{er} janvier 2001 au 31 décembre 2001 : 95 594,52 F HT, soit 115 287 F TTC.

Une convention cadre sera conclue la première année sur la base de ce budget prévisionnel. Pour les deux années suivantes, des avenants viendront préciser les conditions financières de l'opération afin de tenir compte des besoins réels.

c) Etat d'avancement de l'OPAH

M. GROFF rappelle que Mme MESUREUX, Architecte des Bâtiments de France, a passé trois jours sur notre territoire afin d'établir un état des lieux. Pour le moment, aucune décision n'est prise quant à la réhabilitation de certaines ruines.

M. GROFF rappelle ensuite que la convention d'OPAH a été signée le 12 mai dernier et laisse à Armelle BARRERE le soin de présenter un premier bilan.

38 opérations (dont 4 opérations de logements locatifs), représentant 54 dossiers, sont déposés pour un coût total des travaux prévus de 3 114 254 F TTC. 163 opérations sont en cours de constitution, représentant 195 dossiers

Répartition des travaux et dossiers déposés par canton

Financiers\canton	BUZANCY	GRANDPRE	LE CHESNE	MACHAULT	MONTHOIS	Total
Etat (PAH)	9	12	7	2	4	34
ANAH	1 loyer libre	1 logement conventionné	0	1 logement conventionné	1 Logement conventionné	4
Caisses de retraites	1	4	4	0	2	11
Argonne Ardennaise	2 façades	2 façades	0	1 toiture	0	5
Nb Total dossiers	13	19	11	4	7	54
COUT TRAVAUX TTC	868 032 F	725 054 F	282 992 F	1 034 023 F	204 153 F	3 114 254 F

Dossiers en cours par canton

Financiers \ Canton	BUZANCY	GRANDPRE	LE CHESNE	MACHAULT	MONTHOIS	Total
Etat (PAH)	10	22	31	7	15	85
ANAH	10	14	12	13	7	56
Caisses de retraites	3	8	12	3	6	32
Argonne Ardennaise	3	5	7	4	3	22
Nb Total dossiers	26	49	62	27	31	195

Etudes de pré-faisabilité des opérations réalisées par le COMAL PACT : 17 dossiers sont en cours de réalisation pour des réhabilitations totales de logements vacants

6) Contrat de Pays

L'enveloppe attribuée par le Conseil Général représente 343 660 F. Les règles d'attribution proposées par le Bureau restent sensiblement identiques à celles fixées par l'ADEVA. M. GROFF en fait ensuite la présentation :

1) Règles générales

- Validité des accords de principe d'attribution des subventions départementales limitée à 6 mois. Passé ce délai et sans réponse à la demande de pièces justificatives (ordre de service, devis portant la mention "bon pour accord"), l'accord de principe devient caduc et la somme correspondante sera réutilisée pour aider d'autres projets.
- La subvention est versée sur présentation des factures acquittées.
- L'aide du contrat de pays n'interviendra qu'en complément de financements publics.

2) Logements communaux

a) Objet de l'intervention : la création, l'extension, la rénovation de logements communaux locatifs.

b) Modalités de calcul : subvention d'un montant forfaitaire de 10 000 F.

Seules les dépenses d'investissement seront prises en compte, avec un plancher de dépenses de 50 000 F.

3) Rénovations de façades de logements communaux

Modalités de calcul et modalités d'attribution :

- Subventions correspondant à 5 % du montant des travaux, plafonnés à 100 000 F HT de travaux éligibles.
- Respect des recommandations architecturales de l'O.P.A.H. de l'Argonne Ardennaise

4) Opérations d'aménagement de village

a) Règles générales

- Taux de subvention : 20 %
- Subvention plafonnée à 5 000 F
- Le dossier de présentation du projet devra comprendre une esquisse globale des aménagements prévus.
- Le versement de la subvention s'effectuera sur présentation des factures et après vérification de la bonne réalisation du projet.

b) Dépenses éligibles

- Aménagement paysager : l'achat et la plantation d'arbres et d'arbustes dans le cadre d'un projet global d'aménagement paysager. En outre, certains aménagements hors périmètre d'urbanisation présentant un intérêt d'aménagement rural pourront être subventionnés.
- Rénovation du petit patrimoine : calvaires, oratoires, lavoirs, fontaines
- Mobilier urbain : les vasques, les abribus avec système d'affichage à disposition de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (de type panneau vitré fermé), les bancs, la signalétique communale uniforme sur le périmètre de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Cette signalisation reste à définir.

Ces modalités d'attribution sont votées à l'unanimité par le Conseil de Communauté.

M. GROFF évoque ensuite l'enquête sur les logements communaux adressée à chaque commune. Cette connaissance des projets permettra à la Communauté de Communes de définir la stratégie à adopter afin d'équilibrer les opérations.

7) Vie sociale et culturelle

Madame GEILLE, Présidente de la Commission "Vie sociale et culturelle", informe les délégués communautaires que la fête aura lieu le 1^{er} et 2 juillet 2000 à Machault. Elle en profite d'ailleurs pour remercier Madame le Maire de Machault de l'accueil de cette manifestation. Une rencontre avec M. MANCHERON, Responsable de la Coopérative Agricole de Juniville, a eu lieu. Ce dernier est tout à fait disposé à nous laisser l'usage d'un silo pour la projection du spectacle nocturne et des terrains pour les parkings.

Ce projet commence à mûrir et un comité de pilotage va être créé afin d'assurer l'organisation de cette fête.

M. GROFF présente ensuite deux demandes de subventions adressées à la Communauté de Communes :

- L'association "Ardenne 40" nous sollicite pour l'édition d'un dépliant touristique et historique sur le circuit des combats du 14 mai au 11 juin 1940 (Tannay, Sy, Oches, Saint Pierremont, Sommauthe, Le Besace, Stonne, Les Grandes Armoises, Le Mont Dieu). Le budget global s'élève à 38 000 F. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 F. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- L'Association "Les Rencontres de Louvergny" nous sollicite pour l'organisation du festival de musique classique de Louvergny du 14 au 22 août 1999. Cette manifestation regroupe des artistes de renommée internationale. Le budget s'élève à 97 000 F.

Il est proposé d'attribuer 2 000 F. M. GROFF propose également que soit demandée, pour les festivals suivants, l'organisation de concerts dirigée davantage vers le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

8) Avenir du système éducatif en milieu rural

M. GROFF laisse la parole à M. PAULOT, Conseiller Général du canton de Buzancy, qui a assisté à la réunion du groupe de travail "petits collèges" le 25 juin dernier avec M. LESPAGNOL, recteur de l'Académie de Reims.

Aucune fermeture n'est prévue mais la création d'un collège multipolaire (un collège sur deux sites) s'avère être la solution. Ce collège sera dirigé par un principal et un conseil d'administration uniques. Aucune directive autoritaire n'est prise quant à la redistribution des élèves dans les collèges.

Une réflexion va débuter en septembre 1999 sur la base d'un "projet d'établissement". Les Conseillers Généraux ont estimé ce projet recevable. Un premier bilan aura lieu dans 6 ans.

9) Questions diverses

L'Association "Côté Cour" organise entre le 8 et le 24 octobre 1999 son festival "Le Grand Huit". Il s'agit d'offrir aux habitants du milieu rural des représentations théâtrales. Pour cela, les communes doivent pouvoir accueillir les troupes, le public, disposer d'une scène. Les maires sont invités à prendre contact avec M. Philippe MORNIEUX, coordonnateur de l'Association "Les Tourelles" au 03.24.71.64.77. (voir courrier ci-joint).

Plus aucune question n'est posée. Le Président lève la séance à 22 h 35.

Le 19 juillet 1999

La Secrétaire,

Le Président,

Françoise LETINOIS

Patrice GROFF

CENTRE DE RECHERCHE DE L'ARGONNE ARDENNAISE

I- ETAPES

Court terme – septembre 1999

Installer le centre dans le paysage scientifique par la conduite des premières études de terrain en association avec les centres de recherches et les structures locales de gestion de la nature.

Moyen terme – 2000 / 2001

- Développer la structure en terme de programmes de recherche par l'intégration de nouveaux partenaires français et étrangers
- Organiser les premiers ateliers pédagogiques d'initiation à la recherche.
- Créer le lien entre le centre de recherche et le site grand public : expositions temporaires, animations dans le site grand public assurées par les stagiaires du centre de recherche

Long terme

- Elargir les axes de recherche aux autres domaines des Sciences Naturelles (écologie, botanique, géologie)
- Développer le tourisme de recherche.

II - MOYENS

La Recherche

- Proposer aux équipes de recherche un outil complet, performant et durable pour les études de terrain (locaux, matériel, sites) permettant la conduite de travaux sur le long terme.
- Développer des techniques de pointe en matière de localisation, d'observation, d'enregistrement et d'analyse du comportement animal.
- Diffuser les résultats obtenus dans l'espace scientifique du site "grand public" et sur le site Internet.

L'Initiation à la Recherche

- S'adresser à un public large (des écoles aux étudiants) par le biais des travaux conduits dans le centre.
- Aborder l'initiation à la recherche en éco-éthologie par une approche pédagogique scientifique (observation / hypothèse / expérience / résultats / conclusion).
- Appliquer ces notions par des travaux de terrain en partenariat avec les centres locaux d'initiation à la nature.

Le Tourisme de Recherche

- Permettre à des passionnés de participer activement, moyennant finances, à la conduite d'une étude dans le cadre des activités du centre de recherche.
- Développer des échanges avec les centres de recherches à l'étranger.

III - THEMES DE RECHERCHE / EQUIPES

ETUDE N°1

Mise au point **d'une station de radiopistage automatique** pour un suivi permanent des déplacements de plusieurs animaux.

- Le laboratoire d'étude de la Nature et de la Faune de l'Université de Louvain (Belgique)
- Le laboratoire de Biologie du Comportement de l'université de Nancy
- Le lycée Bazin, filière BTS électronique, de Charleville-Mézières
- La Fondation Sommer et le parc de vision de Belval-Bois des Dames

ETUDE N°2

Analyse des **signaux acoustiques** émis par deux espèces de chouettes (hulotte et effraie) : reconnaissance individuelle, signature vocale, identification acoustique automatique.

- Le laboratoire d'éthologie de l'Université Paris Sud Orsay enverra une étudiante en DEA sous réserve de l'obtention d'une bourse de recherche.

ETUDE N°3

Préservation du Sonneur à ventre jaune : inventaire, études comportementale et de conservation en forêt de la Croix-aux-Bois.

- Le Ministère de l'Education Nationale
- Le laboratoire d'écologie de l'université de Lyon
- L'Office National des Forêts (ONF)
- Le Centre d'Initiation à la Nature (CIN)
- Le club Connaître et Protéger la Nature de Boult-aux-Bois (CPN)
- La Société Zoologique de Paris
- Le Réseau scolaire de la Haute Vallée de la Bar

ETUDE N°4

Etude **parasitologique** du gibier dans les cantons de la Communauté de Communes.

- Le laboratoire de Parasitologie de la faculté de Reims
- Le réseau SAGIR (surveillance de l'état sanitaire de la faune sauvage)
- La Fédération des Chasseurs des Ardennes

ETUDE N°5

Etude d'**éco-toxicologie** / rôle épurateur de la vallée de l'Aisne.

- Le laboratoire d'écologie de Reims
- La Chambre d'Agriculture des Ardennes
- Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne

IV- THEMES DE RECHERCHE / TRAVAUX ENVISAGES

- Eco-éthologie / recherche fondamentale
Eco-éthologie du Lérot et autres gliridés
Eco-éthologie du Sanglier
- Eco-éthologie / recherche appliquée
Eude de la faune piscicole
Etude d'impact de présence des fourmis rousses sur la santé des forêts
Etude d'impact du public sur l'environnement
Fièvre hémorragique (campagnol roussâtre),
- Eco-éthologie / biologie de la conservation
Inventaire, éco-éthologie des Chauves-souris (différentes espèces)
Inventaire, éco-éthologie du Râle des Genêts

V- LES COLLABORATIONS CENTRE DE RECHERCHE / SITE GRAND PUBLIC

- Contribution à la scénographie sur le thème « la nature, la nuit »
- Films, suivi des animaux à diffuser, résultats d'étude en exposition temporaire
- Animation du site grand public par des stagiaires du centre de recherche
- Organisation de colloques scientifiques et grand public
- Diffusion et discussion sur des films animaliers dans la salle de projection
- Animation des parcours découvertes de l'espace extérieur du site grand public
- Gestion des animaux vivants du pôle, le cas échéant.
- Etude des sites de découverte du territoire
- Mise en valeur et animation des sites de découverte du territoire

VI- LES PARTENAIRES FINANCIERS

Engagements à confirmer

- Fondation Sommer -----Bourse(s) de recherche.
- Champagne-Ardenne Technologie-----Matériel pour station automatique de radiopistage.
- France Telecom -----Ligne numérique, site Internet, Modem, aide.

Engagements sollicités

- EDF / Centrale de Chooz-----Bourses, matériel et fonctionnement.
- Crédit Agricole-----Bourses, matériel et fonctionnement.
- ELF-Atochem -----Bourses, matériel et fonctionnement.
- Pasteur-Mérieux-----Bourses, matériel et fonctionnement.
- Usine Ford -----Bourses.
- Assurances GAN-----Bourses.
- Ligue de l'Enseignement -----Matériel.
- Magasin Leclerc-----Matériel.

VII- FONCTIONNEMENT 2EME SEMESTRE 1999

• <i>Immeubles</i> : loyer, assurance, chauffage, eau, ...	10 000 F
• <i>Administration</i> : Telecom, fournitures, abonnements, ...	13 000 F
• <i>Accueil chercheurs</i> : Telecom, consommables labo (gaz, fournitures), ...	10 000 F
• <i>Recherches du Centre</i> : Consommables labo, déplacements, ...	11 000 F
	44 000 F

VIII- INVESTISSEMENTS DE PETIT MATERIEL

• <i>Matériel de bureau</i>	
Petits matériel	6 000 F
Ouvrages techniques	4 000 F
	<i>Sous-Total</i>
	10 000 F
• <i>Matériel de laboratoire et de terrain</i>	
Loupe, verrerie, petit matériel, ...	6 000 F
Emetteurs	9 000 F
Boussoles, chrono, cartes, flacons, gants, ...	10 000 F
	<i>Sous-Total</i>
	25 000 F
	Total investissements 1
	35 000 F

IX- INVESTISSEMENTS DE GROS MATERIELS

• <i>Matériel informatique et de bureau</i>	
Ordinateurs, imprimante, photocopieuse	30 000 F
• <i>Mobiliers</i>	
Ameublement	28 000 F
• <i>Matériel de laboratoire et de terrain</i>	
Frigidaire, congélateur, magnétoscope, moniteur, conteneur d'Azote, caméscope	24 700 F
Jumelles, GPS portable, Sonde thermohygromètre	8 400 F
Récepteur, antenne	11 400 F
Mobilier de laboratoire	12 500 F
	<i>Sous-Total</i>
	57 000 F
	Total investissements 2
	115 000 F

TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS 1 + 2 ---- 150 000 F